RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2022 - 361 DU 29 JUIN 2022

portant transmission à l'Assemblée nationale du projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2019.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances ;
- vu la loi n° 2017-40 du 29 décembre 2017 portant loi de finances pour la gestion 2018 ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2014-571 du 07 octobre 2014 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- vu le décret n° 2014-794 du 31 décembre 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- vu le décret n° 2015-035 du 29 janvier 2015 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques en République du Bénin ;
- vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu le rapport définitif sur l'exécution de la loi de finances, gestion 2019 et la déclaration générale de conformité entre les comptes individuels des comptables et ceux des comptes généraux de l'Etat au titre de l'année 2019, délivrés par la Chambre des Comptes de la Cour suprême;
- sur rapport du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 février 2021,

DÉCRÈTE

Le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2019, sera présenté à l'Assemblée nationale par le Ministre de l'Economie et des Finances qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.



EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Mesdames et Messieurs les honorables Députés.

Le présent dossier relatif au projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2019, décrit les conditions dans lesquelles ce budget a été exécuté et les différents résultats obtenus.

Son adoption permettra:

- la constatation du solde budgétaire global, du solde budgétaire de base et du solde des opérations de trésorerie, tels que le dispose l'article 48 de la Loi Organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux Lois de Finances (LOLF);
- l'approbation des écarts entre les réalisations et les prévisions ;
- l'approbation des ouvertures de crédits intervenues au cours de la gestion, des dépassements ainsi que des annulations de crédits.

Il convient de préciser que la gestion 2019 a été marquée par de nombreuses avancées dans la réforme budgétaire amorcée depuis 2015.

A – SITUATION ECONOMIQUE

1- Environnement économique international

L'économie mondiale a affiché un ralentissement en 2019. La croissance économique s'est établie à 2,9% contre 3,6% en 2018. Cette décélération de la croissance au plan mondial est due, entre autres, à une activité économique moins vigoureuse dans plusieurs pays, notamment en Afrique du Sud, en Inde et au Mexique, à des effets négatifs des augmentations de droits de douane aux États-Unis et en Chine dans le cadre de la guerre commerciale, à l'introduction de nouvelles normes anti-pollution dans l'industrie automobile en Allemagne et en Italie où les risques souverains et financiers ont pesé sur la demande intérieure et enfin, à la contraction de l'activité en Turquie.

Au niveau sous régional, l'activité économique est ressortie globalement satisfaisante dans l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) en 2019. Le taux de croissance économique s'afficherait à 6,1% contre 6,5% en 2018 sous l'impulsion de l'ensemble des secteurs d'activités, à travers notamment l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole par la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole dans les États membres, la



poursuite de la mise en œuvre des projets d'infrastructures structurants, la bonne tenue des activités de service, etc.

Au Nigéria, la croissance économique a poursuivi son accélération en 2019 pour atteindre 2,2% contre 1,9% en 2018 et 0,8% en 2017. Cette situation est le résultat d'une progression des exportations nettes et de la demande intérieure.

2- Situation économique nationale

Secteur réel et prix

Au plan national, le taux de croissance de l'économie s'afficherait¹ à 6,9% en 2019 contre 6,7% en 2018. Ce rythme de l'activité économique a été rapide et soutenu au cours de ces trois dernières années.

La bonne orientation de la croissance en 2019, à l'instar des trois dernières années, résulte principalement de : i) la progression soutenue de la production cotonnière au cours des campagnes 2018/2019 et 2019/2020 ; ii) le dynamisme de l'activité dans le secteur des BTP en lien avec la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) et les bonnes performances enregistrées dans ce secteur ; iii) l'évolution notable de la production dans les industries manufacturières, en particulier les industries de fabrication des matériaux de construction ; iv) l'amélioration de l'offre d'énergie électrique ; v) le dynamisme au Port de Cotonou et ses effets induits sur les activités de service. Par ailleurs, le renforcement de la gouvernance des régies financières a permis d'améliorer leur efficacité.

Dans le secteur primaire, la valeur ajoutée afficherait une progression de 5,2% et une contribution à la croissance de 1,5% en 2019. Cette hausse résulte de l'accroissement de la production agricole hors coton, et des bonnes performances enregistrées par la production cotonnière.

La hausse de la production agricole hors coton est induite par les effets positifs des réformes du PAG, notamment la territorialisation de la gouvernance du secteur agricole en fonction des avantages comparatifs des différentes régions, à travers la création et l'opérationnalisation des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) et la promotion de nouvelles filières agricoles. En 2019, la production de riz a atteint un record historique de plus de 400 000 tonnes.



Le conditionnel est utilisé dans cette partie parce que les chiffres sont encore provisoires. Les chiffres définitifs d'une année \mathbf{n} ne sont disponibles qu'en année $\mathbf{n+2}$

Spécifiquement pour le coton, sur la base des chiffres disponibles en avril 2020, la production s'inscrirait en hausse de 8,0% en s'affichant à 732 273,0 tonnes contre une réalisation de 678 000,3 tonnes pour la campagne cotonnière 2018/2019. Ce nouveau record de production s'expliquerait par : i) l'efficacité du système d'encadrement ; ii) la hausse du nombre de producteurs de coton ; iii) la mise en place à bonne date et en quantité suffisante des intrants de qualité ; iv) les actions d'amendement photocalcique (fumure de redressement des sols); v) le renforcement de la formation des producteurs ; vi) l'amélioration de la gouvernance globale de la filière, etc.

Dans le secteur secondaire, la valeur ajoutée en 2019 a progressé de 4,8% avec une contribution à la croissance de 2,0%. Cette amélioration est le résultat de plusieurs facteurs dont notamment:

- i) la mise en œuvre effective du PAG, particulièrement dans son volet infrastructure qui a rendu vigoureuse l'activité dans la branche BTP. Ainsi, plusieurs projets d'envergure ont connu leur phase active de réalisation. C'est le cas par exemple, de la première phase du projet Asphaltage lancé fin 2018 sur un linéaire total de 200 km. C'est aussi le cas de divers projets routiers et de la construction de vingt-deux (22) stades dans plusieurs localités du Bénin :
- ii) la forte activité dans le secteur des BTP qui a soutenu la branche des industries, notamment les unités de production de matériaux de construction tels que les fers à béton et le ciment :
- iii) le dynamisme noté dans le secteur agricole qui soutiendrait les industries agroalimentaires:
- iv) l'amélioration de l'offre d'énergie électrique en lien, entre autres, avec la réhabilitation du parc existant, à travers le lancement d'une nouvelle centrale électrique (Maria-Gléta2) pour une capacité de 127 MW, soit plus de la moitié du besoin énergétique du pays en heure de pointe².

Dans le secteur tertiaire³, la valeur ajoutée a enregistré une hausse de 6,0% en 2019, avec une contribution à la croissance de 1,7%. Cette amélioration est soutenue par le trafic au Port de Cotonou. En effet, bénéficiant des réformes du Gouvernement, notamment la mise en délégation du Port Autonome de Cotonou (PAC) au Port d'Anvers International, le trafic portuaire s'est amélioré pour franchir la barre symbolique des dix (10) millions de tonnes métriques en 2019 comme en 2018, du fait principalement d'une amélioration de la gouvernance. Enfin, les bonnes performances du Port de Cotonou affectent les autres activités de service dont le transport terrestre de marchandises, les assurances, les banques, etc.



Du côté des emplois, la consommation finale des ménages, principal poste de la consommation finale, affiche une progression de 3,5% en 2019 comme en 2018, en lien avec l'évolution des activités génératrices de revenus et les divers transferts reçus. En termes de contribution à la croissance, elle participe à hauteur de 2,5 points en 2019. Quant à la consommation finale des administrations publiques, elle affiche une contribution faible (+0,6%) en 2019 en raison de la politique de l'État de contenir les dépenses courantes afin de laisser plus d'espace budgétaire aux dépenses d'investissement.

Au niveau des prix, le taux d'inflation s'est établi à - 0,9% en 2019 contre 0,8% en 2018. Cette maîtrise du niveau général des prix est imputable, entre autres, à l'amélioration de la production vivrière consécutivement aux bonnes campagnes agricoles qui ont eu des effets baissiers sur les prix. Globalement, l'inflation a été contenue dans la limite des 3,0% fixée dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein des États membres de l'UEMOA.

Finances publiques et dettes

En 2019, les finances publiques de l'Etat ont été marquées par une mobilisation accrue des recettes totales et une diminution des dépenses totales et prêts nets.

En effet, les recettes totales des régies financières se sont établies à 1088,0 milliards FCFA en 2019 contre 1 028,6 milliards FCFA en 2018, soit une hausse de 5,8%. Cette bonne performance des recettes est soutenue par les bonnes performances de l'ensemble des régies financières. S'agissant des dépenses totales et prêts nets, ils s'élèvent à 1 225,9 milliards FCFA en 2019 contre 1 305,9 milliards FCFA en 2018, soit une baisse de 6,1%.

En somme, le déficit budgétaire global (dons inclus) a connu une forte amélioration en passant de 2,9% du PIB en 2018 à 0,5% du PIB en 2019, s'inscrivant largement en



² Le besoin énergétique en heure de pointe est estimé à 250 MW à fin décembre 2019.

³ Le secteur tertiaire tient compte du poste « Impôts et taxes nets de subvention »

Les investissements, au titre de 2019, ressortent un taux de 25,6% du PIB. Portés, essentiellement par la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), ils enregistreraient une hausse de 10,0% en 2019, tirée, entre autres, par la poursuite de certains chantiers routiers et le lancement de plusieurs autres travaux de construction d'infrastructures inscrits au PAG 2016-2021.

dessous du seuil des 3% fixé par l'UEMOA. Ce déficit a été financé par les emprunts et prêts projets et programmes.

En conséquence, l'encours de la dette publique est ressorti à fin décembre 2019 à 3 476,6 milliards FCFA, soit 41,2% du PIB contre 3251,9 milliards FCFA en 2018, représentant 41,1% du PIB. Le ratio d'endettement public reste largement en dessous du seuil de 70% fixé pour les pays de la zone UEMOA dans le cadre du Pacte de Convergence. Le niveau de ce ratio reflète la bonne gestion de la dette publique et la marge de manœuvre d'endettement dont dispose le Bénin pour le financement des projets de développement.

Balance des paiements

Les échanges commerciaux du Bénin avec le Reste du Monde sont ressortis déficitaires en 2019. Le solde de la balance commerciale⁴ ressortirait à - 5,6% du PIB en 2019 contre - 5,8% du PIB en 2018. Quant à la balance des transactions courantes, elle afficherait également un solde négatif en restant globalement autour de - 4,7% entre 2018 et 2019.

Au total, grâce à l'afflux important de capitaux publics et privés, le solde global de la balance des paiements devrait ressortir positif en s'établissant à 0,5% du PIB en 2019.

Situation monétaire

La situation monétaire est marquée en 2019 par une hausse de 6,0% de la masse monétaire qui s'est établie à 2 346,0 milliards FCFA contre 2 213,0 milliards FCFA en 2018. Cette augmentation de la quantité de monnaie en circulation dans l'économie est soutenue, notamment par : (i) une augmentation des créances sur l'économie (+4,2%) par le système bancaire et ; (ii) un accroissement des actifs extérieurs nets (+3,8%) induit principalement par les actifs extérieurs détenus par les banques commerciales.

B - SITUATION BUDGETAIRE ET DE TRESORERIE : PREVISIONS, EXECUTION ET SOLDES D'EXECUTION

Sont examinés dans cette rubrique, les points essentiels ci-après :

- les prévisions et l'exécution de la loi de finances, gestion 2019 ;
- le solde budgétaire global, gestion 2019 ;
- le solde budgétaire de base (UEMOA), gestion 2019 ;
- et le solde des opérations de trésorerie, gestion 2019.



1.- Prévisions de la loi de finances, gestion 2019

La loi n°2018-39 du 28 décembre 2018 portant loi de finances pour la gestion 2019 établit les ressources du budget de l'Etat à la somme de 1.211.902 millions de francs CFA et les charges à la somme de 1.373.041 millions de francs CFA, avec un solde budgétaire global prévisionnel déficitaire ou négatif de 161.139 millions de francs CFA couvert à due concurrence par un excédent de trésorerie. En effet, suite à la mise en place de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances (LOLF), les lois de finances retracent désormais les opérations budgétaires (recettes et dépenses) et les opérations de trésorerie (ressources et charges).

Ainsi, la loi de finances, gestion 2019 présente un tableau d'équilibre général en deux (2) compartiments : les opérations budgétaires d'une part et les opérations de trésorerie d'autre part.

Les recettes prévisionnelles des opérations budgétaires s'élèvent à 1.211.902 millions de francs CFA et se décomposent comme suit :

- recettes totales du budget général, hors recettes affectées : 1.137.600 millions de francs CFA:
- recettes du budget annexe : 51.000 millions de francs CFA ;
- recettes des comptes d'affectation spéciale : 23.302 millions de francs CFA. Les dépenses budgétaires prévisionnelles quant à elles s'établissent à 1.373.041 millions de francs CFA et se décomposent comme suit :
 - dépenses du budget général : 1.264.289 millions de francs CFA ;
 - dépenses du budget annexe : 85.450 millions de francs CFA ;
 - dépenses des comptes d'affectation spéciale : 23.302 millions de francs CFA).

Le solde budgétaire global prévisionnel est déficitaire de 161.139 millions de francs CFA.

Quant au solde budgétaire de base prévisionnel (au sens de l'UEMOA et de l'article 48 de la LOLF), il se chiffre à 69.861 millions de francs CFA.

En ce qui concerne les opérations de trésorerie pour la gestion 2019, les ressources de financement s'élèvent à 665.641 millions de francs CFA contre 504.502 millions de francs CFA de charges. Ce qui dégage un excédent de trésorerie de 161.139 millions de francs CFA pour couvrir le solde budgétaire global prévisionnel déficitaire.

Par ailleurs, il convient de préciser que les prévisions de la loi de finances, gestion 2019 ont été modifiées par le Gouvernement à travers la prise de seize (16) arrêtés d'ouverture de fonds de concours. Il s'agit de :



- l'arrêté n°684-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/051SGG19 du 13 mars
 2019 portant constatation de nouvelles ressources de financement et ouverture de crédits;
- l'arrêté n°1202-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/099SGG19 du 30 avril 2019 portant ouverture de fonds de concours ;
- l'arrêté n°1203-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/100SGG19 du 30 avril 2019 portant constatation de nouvelles ressources de financement et ouverture de crédits ;
- l'arrêté n°1237-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/112SGG19 du 07 mai 2019 portant constatation de nouvelles ressources de financement et ouverture de crédits ;
- l'arrêté n°1546-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/156SGG19 du 03 juin 2019 portant ouverture de fonds de concours ;
- l'arrêté n°1627/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/177SGG19 du 12 juin 2019 portant constatation de nouvelles ressources de financement et ouverture de crédits ;
- l'arrêté n°1726-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/UTIPB/181SGG19 du 20 juin 2018 portant ouverture de fonds de concours ;
- l'arrêté n°2293-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/321SGG19 du 30 août 2019 portant ouverture de fonds de concours ;
- l'arrêté n°2294-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/322SGG19 du 30 août
 2019 portant constatation de nouvelles ressources de financement et ouverture de crédits;
- l'arrêté n°2492-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/330SGG19 du 13 sept 2019 portant constatation de nouvelles ressources de financement et ouverture de crédits ;
- l'arrêté n°3000-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/383SGG19 du 25 octobre 2019 portant constatation de nouvelles ressources de financement et ouverture de crédits;
- l'arrêté $n^{\circ}3162\text{-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/}$ 409SGG19 du 13 novembre 2019 portant ouverture de fonds de concours ;
- l'arrêté n°3163-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/409SGG19 du 13 novembre 2019 portant constatation de nouvelles ressources de financement et ouverture de crédits;



- l'arrêté n°3240-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/413SGG19 du 22 novembre 2019 portant constatation de nouvelles ressources de financement et ouverture de crédits ;
- l'arrêté n°3342-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/422SGG19 du 29 novembre 2019 portant constatation de nouvelles ressources de financement et ouverture de crédits ;
- l'arrêté n°3339-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/420SGG19 du 02 décembre 2019 portant constatation de nouvelles ressources de financement et ouverture de crédits.

De même, sont reportés de la gestion 2018 sur la gestion 2019, des crédits de montant 8 365 millions de francs CFA par la prise de trois arrêtés :

- l'arrêté n°905-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DCS/072SGG19 du 04 avril 2019.
- l'arrêté n°1022/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/093SGG19 du 18 avril 2019 ;
- l'arrêté n°3559-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB/DAE/457SGG19 du 26 décembre 2019.

En définitive, les opérations budgétaires au titre de l'année 2019 se présentent, après prise en compte des fonds de concours et des reports de crédits, ainsi qu'il suit:

- les fonds de concours sont passées de 67.522 millions de francs CFA à 143.997 millions de francs CFA;
- les dépenses en capital sur financement intérieur sont passées de 208.800 millions de francs CFA à 210.598 millions de francs CFA;
- les dépenses en capital sur financement extérieur sont passées de 231.000 millions de francs CFA à 307.499 millions de francs CFA;
- les dépenses sur le compte d'affectation spéciale « Partenariat Mondial pour l'Education sont passées de 0 à 6.543 millions de francs CFA.

2 – Exécution de la loi de finances, gestion 2019

Les niveaux de mobilisation des ressources et d'exécution des charges de la loi de finances pour la gestion 2019, se présentent ainsi qu'il suit :



Rubriques	Prévisions (y compris les fonds de concours et les reports de crédit)	Réalisations	Taux de réalisation	Observations
Ressources	1.954.018	1.692.764	86,63%	L'écart entre les prévisions de ressources et des charges correspond au montant des crédits reportés sur la gestion
Charges	1.962.383	1.736.715	88,50%	

Les recettes budgétaires effectives de la loi de finances, gestion 2019, réalisées, s'élèvent à 1.043.089 millions de francs CFA, contre une prévision de 1.288.377 millions de francs CFA (y compris les fonds de concours), soit un taux de réalisation de 80,96%. Elles se décomposent, en francs CFA, comme suit :

Les dépenses budgétaires totales de la loi de finances, gestion 2019, exécutées, s'élèvent à 1.077.622 millions de francs CFA, contre une prévision de 1.457.881 millions de francs CFA (y compris les reports de crédits et les fonds de concours), soit un taux d'exécution de 73,92%. Elles se décomposent, en francs CFA, comme suit :

Les réalisations de ressources de trésorerie au titre de l'année 2019 s'élèvent à 649.675 millions de francs CFA pour une prévision de 665.641 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 97,6% et se décomposent ainsi qu'il suit :

émissions de dettes à moyen et long termes pour 418.720 millions de francs
 CFA sur une prévision de 243.209 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 172,16%. Ce dépassement se justifie par la mobilisation à l'international de ressources sur le marché des obligations pour un montant



total de 324 979 millions de francs CFA (ressources euro bonds). Cette mobilisation a entrainé une révision à la baisse des réalisations sur le marché monétaire régional;

- remboursements de prêts et d'avances du Trésor pour 39 millions de francs
 CFA sur une prévision de 137 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 28,47%;
- tirages sur FMI pour 25.748 millions de francs CFA sur une prévision de 24.400
 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 105.52% ;
- autres ressources de trésorerie pour 191.413 millions de francs CFA sur une prévision de 397.895 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 48,11%;
- variation des comptes des correspondants du Trésor pour 13.755 millions de francs CFA alors qu'aucune prévision n'était faite.

Les charges de trésorerie au titre de 2019 s'élèvent à 659.093 millions de francs CFA pour une prévision de 504.502 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 130,64%. Elles se décomposent comme suit :

- prêts et avances : aucune réalisation pour une prévision de 3.827 millions de francs CFA;
- amortissement emprunts obligataires pour 167.243 millions de francs CFA sur une prévision de 167.244 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 99,99%;
- amortissement tirage sur FMI pour 11.245 millions de francs CFA sur une prévision de 12.500 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 89,96%;
- amortissement emprunts extérieurs pour 41.710 millions de francs CFA sur une prévision de 38.239 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 109,08%;
- amortissement dettes banques locales pour 59.414 millions de francs CFA sur une prévision de 74.580 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 79,66%;
- autres charges de trésorerie pour 379.480 millions de francs CFA (dont les décaissements au profit des projets financés sur ressources extérieures et les charges financières en attente de régularisation pour les montants respectifs de 68.601 millions de francs CFA et de 28.382 millions de francs CFA) sur une



prévision de 208.112 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 182,34%.

3.- Détermination des soldes

Trois (03) principaux soldes sont déterminés, au regard des dispositions de la LOLF :

- le solde budgétaire global ;
- le solde budgétaire de base (UEMOA) ;
- et le solde des opérations de trésorerie.

3.1.- Solde budgétaire global (SBG)

Le solde d'exécution du budget général (Institutions et Ministères) est excédentaire de 219 millions de francs CFA.

L'exécution du budget annexe (Fonds National des Retraites du Bénin) enregistre un solde déficitaire de 42.262 millions de francs CFA.

La comparaison des recettes totales des comptes d'affectation spéciale aux dépenses totales des mêmes comptes, dégage un solde positif de 7.510 millions de francs CFA. Le cumul des soldes du budget général, du budget annexe et des autres budgets ainsi que des comptes d'affectation spéciale, donne le solde budgétaire global.

Ainsi, le solde budgétaire global découlant de l'exécution de la loi de finances de la gestion 2019, est déficitaire de 34.533 millions de francs CFA.

3.2.- Solde budgétaire de base (SBB)

Le solde budgétaire de base représente le total des recettes budgétaires de l'Etat, net des dépenses courantes et des dépenses en capital sur financement intérieur.

Pour la gestion 2019, le solde budgétaire de base est déficitaire de 23.347 millions de francs CFA.

3.3.- Solde des opérations de trésorerie

Les ressources de trésorerie effectivement mobilisées au cours de la gestion 2019 s'élèvent à 649.675 millions de francs CFA. Elles ne couvrent pas les charges de trésorerie qui s'élèvent à 659.093 millions de francs CFA. Il s'en dégage un déficit de trésorerie de 9.418 millions de francs CFA.

Du fait de ce déficit de trésorerie, le solde budgétaire global (-34.533 millions de francs CFA) n'a pu être couvert par le solde des opérations de trésorerie.



3.4.- Résultat d'exécution

Il est obtenu en faisant le cumul du solde de trésorerie (- 9.418 millions de francs CFA) et du solde budgétaire global (-34.533 millions de francs CFA).

En définitive, le résultat d'exécution de la loi de finances, gestion 2019 est négatif et s'établit à 43.951 millions de francs CFA.

Aussi, avons-nous l'honneur, monsieur le Président de l'Assemblée nationale, mesdames et messieurs les honorables Députés, de soumettre à l'appréciation de votre auguste assemblée, pour examen et adoption, le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2019.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 29 juin 2022

Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Romuald WADAGN

AMPLIATIONS : PR : 6; AN : 100; CC : 2; CS : 2; CES : 2; HAAC : 2; HCJ : 2; MEF : 2; AUTRES MINISTERES : 22; SGG : 4;